



Conseil économique et social

Distr. générale
31 août 2016
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Session d'organisation

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 28 juillet 2016, à 10 heures

Président provisoire : M. Oh Joon (République de Corée)

Président : M. Shava (République du Zimbabwe)

Sommaire

Ouverture de la session

Point 1 de l'ordre du jour : Élection du Bureau

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-13102 (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 10.

Ouverture de la session

1. Le Président provisoire déclare ouverte la session de 2017 du Conseil économique et social.

2. *Une petite vidéo est projetée sur les principaux aspects des travaux menés par le Conseil au cours des 12 mois écoulés.*

3. Revenant sur le travail accompli pendant son mandat, le Président provisoire déclare que 2016 a été une année historique durant laquelle le Conseil a joint le geste à la parole en soutenant la mise en œuvre rapide du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres accords mondiaux cruciaux de 2015. À l'aube de son soixante-dixième anniversaire, le Conseil s'est lancé dans le plus ambitieux programme de développement de l'histoire, afin de relever les nombreux défis mondiaux auxquels il est confronté.

4. La mondialisation des processus est en train de changer le monde, notamment à travers la forte mobilité des biens et des services et la migration humaine à grande échelle, ainsi qu'une innovation scientifique et technologique qui semble sans limites. Toutefois, la mondialisation n'est pas un processus neutre. Si ses effets positifs sur le bien-être de la population sont nombreux, certains en bénéficient plus que d'autres. Pour un trop grand nombre de gens, les avantages de la mondialisation sont soit trop lents soit inexistantes. Les inégalités se creusent, ce qui entrave l'existence de davantage de gens. Les modes de production et de consommation non durables ont entraîné des changements climatiques mondiaux qui menacent l'avenir de la planète.

5. Un défi majeur pour la réalisation des objectifs de développement durable est donc de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive de développement pour toute l'humanité. Le Conseil a progressé dans cette direction tout au long de la session de 2016. Par exemple, le Forum politique de haut niveau sur le développement durable a été organisé dans le cadre de l'objectif visant à ne laisser personne pour compte. Par ailleurs, l'évaluation nationale de 22 pays volontaires a préparé le terrain en vue du suivi et de l'évaluation des objectifs dans les années à venir.

6. L'entièreté du système du Conseil, y compris les commissions, les comités et les organes d'experts au

niveau technique et régional, contribue à promouvoir le développement durable. Le Conseil a fourni des dirigeants et des orientations politiques pour l'intégration des trois dimensions du développement durable et a étudié comment les Nations Unies peuvent répondre plus efficacement aux changements intervenus dans le paysage du développement et aux situations d'urgence humanitaire. Ses débats ont mis en lumière la nécessité d'adopter de nouvelles façons de penser et de travailler en associant l'ensemble des parties prenantes.

7. L'un des principaux défis consiste à développer la structure du système du Conseil pour qu'elle soit à la hauteur de ses objectifs dans le contexte de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Un nouvel aspect important des travaux du Conseil consiste à préparer et à organiser des forums pour l'ensemble des États Membres, tels que le Forum politique de haut niveau, le Forum sur le suivi du financement du développement et le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable. Ces forums ont permis à tous les États Membres de participer sur un pied d'égalité et d'envisager des domaines clefs pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'agit là de la bonne approche, étant donné l'importance du programme de développement pour la communauté mondiale, et les nouvelles missions confiées au Conseil afin de renforcer sa fonction.

8. Toutefois, du fait de ces nouvelles missions, les domaines assignés aux membres du Conseil par la Charte des Nations Unies n'étaient plus clairs sur les questions liées au développement. Au moment de réaliser les objectifs de développement durable, les changements qui doivent être apportés au Conseil devront donc s'inscrire dans une optique de réformes structurelles plus complètes et d'une meilleure coordination. À cet égard, l'équipe de conseillers indépendants qui ont contribué au dialogue sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement a formulé quelques propositions concrètes et utiles, qui comprenaient des mesures visant à améliorer la gouvernance à l'échelle du système de développement des Nations Unies, à créer un Conseil du développement durable et à examiner la composition et les méthodes de travail des organes directeurs.

9. Un autre défi consiste à rendre l'ordre du jour et les méthodes de travail du Conseil plus pertinents face à l'évolution mondiale. L'ordre du jour doit être revu de manière plus systématique pour veiller à ce qu'aucun point n'y demeure uniquement pour des raisons d'inertie. En outre, si les principes de formation d'un consensus doivent continuer à être respectés, cela n'implique pas que chaque État Membre a un droit de veto et la possibilité de bloquer les travaux du Conseil. Par ailleurs, la pertinence de l'ordre du jour se verra renforcée si le Conseil trouve des réponses opportunes aux situations d'urgence. Lors du mandat du Président provisoire au sein du Bureau, par exemple, trois réunions spéciales ont été organisées pour remédier aux situations d'urgence à l'échelle mondiale, fournir en temps opportun des informations crédibles sur les crises émergentes et encourager la recherche de solutions communes.

10. Le mandat unique du Conseil consistant à impliquer la société civile revêt également une importance capitale. À cet égard, le Président provisoire a récemment adressé une lettre au Président du Comité chargé des organisations non gouvernementales, l'encourageant à examiner les moyens d'améliorer les méthodes de travail dudit Comité et d'ainsi faciliter les décisions sur les demandes de statut consultatif.

11. Enfin, il faut adopter un état d'esprit et un comportement neufs pour surmonter le fossé obsolète entre les groupes de pays développés et en développement. Une approche du développement avantageuse pour tous est non seulement possible, mais presque inévitable, car les deux groupes ont besoin l'un de l'autre pour assurer le succès de la coopération au développement. Les efforts et l'engagement de tous les États membres en faveur de résultats avantageux pour tous sont essentiels aux travaux de l'ensemble du système de développement des Nations Unies et le Conseil doit rester la plate-forme centrale de la coopération Nord-Sud.

Point 1 de l'ordre du jour : Élection du Bureau

12. Le Président provisoire déclare qu'en vertu du principe de la rotation géographique équitable entre les groupes régionaux, c'est aux États d'Afrique qu'il revient de proposer un candidat à la présidence. Il considère donc que le Conseil entend élire au poste de président M. Shava (Zimbabwe), dont la candidature

au poste de Président du Conseil a été proposée par les États susmentionnés.

13. Il en est ainsi décidé.

14. M. Shava (Zimbabwe) est élu Président par acclamation.

15. M. Shava (Zimbabwe) prend la présidence.

16. Le Président, notant que l'élection du Vice-Président du Conseil par les États d'Asie et du Pacifique aura lieu à une date ultérieure, déclare que trois candidats ont été proposés pour pourvoir les postes vacants aux postes de Vice-Présidents du Conseil des États d'Europe orientale, des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et des États d'Europe occidentale et autres États. Il considère que le Conseil souhaite élire ces candidats.

17. Il en est ainsi décidé.

18. Mme Chatardová (République tchèque), M. Barros Melet (Chili) et M. Thoms (Allemagne) sont élus Vice-Présidents du Conseil par acclamation.

19. Le Président déclare que la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons reposait sur la capacité des pays à réaliser une transformation économique structurelle afin que leur productivité évolue, d'un niveau faible à un niveau élevé; à assurer une croissance inclusive qui ne laisse personne de côté; et à garantir la prospérité dans un monde plus équitable et plus sûr. L'objectif central de tous les pays et institutions multilatérales, y compris le Conseil, devrait être d'utiliser les objectifs de développement durable pour surmonter les nombreuses tendances préoccupantes présentes dans toutes les sociétés.

20. Dans la région de l'Afrique et des pays en situation particulière, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont encore loin d'être atteints et nombreux sont ceux qui vivent toujours dans le dénuement. L'Afrique a accueilli favorablement les objectifs de développement durable comme un modèle plus dynamique et novateur permettant de mener à bien les missions inachevées des OMD et d'assurer l'avenir auquel le continent aspire. Plus que jamais, le monde est mieux à même de répondre à ces aspirations en matière de développement. L'agriculture durable et l'industrialisation pourraient être garanties en consentant les investissements nécessaires dans les

politiques, les technologies et les ressources humaines. Les économies pourraient être structurellement transformées en vue de promouvoir une croissance économique inclusive et soutenue, tout en réalisant les objectifs sociaux et environnementaux collectifs. Faire de la vision du développement durable une réalité exige une coopération entre les pays, dans le respect des nombreux accords régionaux et multilatéraux déjà en place. Il faut améliorer l'échange de bonnes pratiques entre les nations et les régions pour renforcer la coopération internationale pour le développement durable.

21. Le Conseil devrait s'attacher à consacrer suffisamment de temps à la question du développement des infrastructures et de l'industrialisation, en particulier dans le contexte de l'appui au développement de l'Afrique. Il s'agit là d'une priorité de premier plan pour tous les pays en situation particulière. En Afrique, les infrastructures demeurent l'un des principaux obstacles au développement. Selon le Plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique, un investissement de 68 milliards de dollars devra être consenti entre 2012 et 2020. Le Président provisoire a donc l'intention de demander le soutien du Conseil pour l'organisation de réunions spéciales en vue de formuler des propositions et des recommandations viables sur le développement des infrastructures et l'industrialisation. Une autre priorité devrait consister à envisager des solutions pour améliorer le partenariat entre le Conseil et les organismes compétents des Nations Unies, tels que la Commission de consolidation de la paix, sur les liens entre le développement, la paix et la sécurité.

22. Face à ces priorités, le Conseil devrait examiner les liens entre les objectifs de développement durable et la nécessité d'équilibrer ses trois dimensions. Au cours de la session de 2016, deux questions d'une importance considérable pour le succès des objectifs ont été soulevées : les inégalités et le renforcement du multilatéralisme face aux tendances de la mondialisation. La priorité pourrait être accordée aux inégalités en élargissant la collaboration avec les milieux universitaires, les groupes de réflexion et d'autres parties prenantes, afin d'informer les différentes options politiques et de s'appuyer sur les résultats de la réunion extraordinaire du Conseil en mars 2016. Le renforcement du multilatéralisme pourrait être examiné lors de la réunion conjointe de la

Commission économique et financière et du Conseil, prévue pour octobre 2016.

23. Le Conseil devrait renforcer son rôle de chef de file et contribuer à la promotion du développement durable en promouvant des normes mondiales, en formulant des recommandations politiques et en soutenant un processus cohérent et inclusif de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au cours de la session de 2017, les liens verticaux et horizontaux entre le Conseil et ses organes subsidiaires devraient être renforcés par le biais d'une réunion annuelle du Bureau du Conseil et des présidents des commissions techniques et d'autres organes et mécanismes subsidiaires. Les innovations institutionnelles, y compris la nouvelle structure sectorielle, les travaux du Forum politique de haut niveau, sous les auspices du Conseil, et les nouvelles modalités de travail pour le Conseil, doivent être consolidés.

24. Le prochain examen quadriennal complet doit veiller à ce que le système des Nations Unies soit adapté, car il soutient la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier au niveau des pays. Parmi les propositions examinées durant le dialogue sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement, citons le renforcement de la direction du système des Nations Unies et l'élaboration de solutions sur mesure, en adoptant des approches multipartites et en coupant à travers les lignes verticales pour parvenir à une responsabilisation horizontale et des résultats collectifs. Au cours de sa session de 2017, le Conseil pourrait envisager comment promouvoir une orientation stratégique et cohérente pour le système de développement des Nations Unies dans la nouvelle ère de développement.

25. Dans une déclaration au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, M. Gass (Sous-Secrétaire général à la Coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales) déclare que tous les pays doivent intégrer les objectifs de développement durable dans leurs politiques et plans nationaux durant la phase initiale de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en vue d'honorer leurs engagements. Le Conseil dispose d'un large éventail de plates-formes qui pourraient aider les pays et leurs partenaires dans cette transition. Sa configuration unique pourrait

renforcer l'appropriation des divers points de l'ordre du jour et contribuer au processus de suivi et d'évaluation.

26. Sous les auspices du Conseil, le Forum politique de haut niveau de 2016 s'est penché sur l'objectif de ne laisser personne de côté, en mettant particulièrement l'accent les résultats en faveur des plus vulnérables. L'évaluation des expériences des pays sur le terrain demeurera la pierre angulaire du Forum et aura des résultats non négligeables dans les années à venir. Dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil, le Forum pour la coopération en matière de développement demeure une plateforme essentielle pour discuter de l'utilisation plus efficace de l'aide publique au développement et du financement mixte dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le Forum pour la coopération en matière de développement est également un espace neutre et dynamique qui permet aux États et aux autres parties prenantes de débattre de la coopération Sud-Sud et des nouvelles tendances de la coopération pour le développement. En tant qu'organe international qui a servi de point de départ de l'engagement de la société civile au sein de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil pourrait rassembler un large éventail de partenaires pour élaborer des solutions novatrices face aux problèmes communs.

27. Son département organise un appui intégré axé sur la demande, avec un impact profond sur la réalisation des objectifs de développement durable. Il est résolument déterminé à aider le Conseil à orienter la mise en œuvre des objectifs en formulant notamment des orientations normatives et des outils de mise en œuvre de l'ordre du jour, à la lumière des analyses des départements et de l'expérience des partenaires sur le terrain; à contribuer à renforcer les capacités des pays dans des domaines clefs de la mise en œuvre au niveau national, telles que les données et les statistiques, l'intégration des politiques et l'administration et la gestion publiques; à sensibiliser et à mobiliser face à ces objectifs, en veillant à ce que tous les secteurs de la société se les approprient; et à encourager les partenariats et les réseaux pour l'avancement du développement durable, à travers une coopération entre les parties prenantes, un apprentissage mutuel et l'appui aux niveaux national et international.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/2017/1; E/2017/L.1)

28. Le Président déclare qu'il considère que le Conseil souhaite approuver l'ordre du jour provisoire et le programme de travail pour 2017, tels qu'ils figurent dans le document publié sous la cote E/2016/1.

29. Il en est ainsi décidé.

30. L'ordre du jour provisoire de la session de 2017 du Conseil est adopté.

Projet de résolution E/2017/L.1 : Organisation des travaux de la session de 2017 du Conseil économique et social

31. Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2017/L.1, qui avait été établi conformément aux dispositions de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale. Le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

32. Le Président considère que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution.

33. Il en est ainsi décidé.

34. Le projet de résolution E/2017/L.1 est adopté.

35. S'exprimant au nom de l'Union européenne, M. Dixon (Royaume-Uni) affirme que si l'Union et ses États membres se sont joints au consensus sur le projet de résolution, ils souhaitent néanmoins rappeler leur position constante sur le fait qu'il n'est pas nécessaire d'organiser un débat de haut niveau du Conseil indépendamment de l'aspect de haut niveau du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, sous les auspices du Conseil. Les deux réunions devraient être fusionnées car cette distinction n'est pas justifiée. L'actuel statu quo est source de confusion et ajoute une nouvelle couche administrative à un mécanisme déjà complexe. Lorsque le Forum politique de haut niveau se réunit sous les auspices du Conseil, il doit se substituer au débat de haut niveau du Conseil. Cela permettrait d'éviter une dualité artificielle d'une déclaration ministérielle publiée et adoptée par les deux organes. À l'avenir, il ne devrait pas y avoir de discussion thématique au sein du débat de haut niveau du Conseil, qui serait naturellement remplacé par les évaluations thématiques du Programme de développement durable à l'horizon

2030. Au sein du Forum politique de haut niveau organisé au début du mois, le débat général a été incorporé au débat ministériel du Forum politique de haut niveau, et la plupart des orateurs se sont concentrés sur le thème du Forum politique de haut niveau.

36. Le Président, abordant la question de la disposition des places pour les délégations, propose que, comme par le passé, on procède à un tirage au sort pour déterminer la délégation qui occupera la première place.

37. Le tirage au sort désigne la délégation du Nigeria.

La séance est levée à 11 h 15.